

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 04.09.2023 / 07

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023 à 18 HEURES 30

**SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT**

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 36
Nombre de pouvoirs : 7
Absents sans pouvoirs : 26
Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le 4 septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 27 juin 2023, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

- Etaient présents : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT, Mr Alain FOUQUET, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Françoise MECKERT, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mme Estelle PLANCHON, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Edwige HAYS.
- Mme Virginie LAURO, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME.
- Mr Christophe LERNER, pouvoir à Mme Sylvaine HOULLEMARE.
- Mr Philippe LESAULNIER, pouvoir à Mr Jean-Claude BÉNARD.
- Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, pouvoir à Mr François GILAS.
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Yohann-Cédric TELLIER.

Absents excusés :

- Mr Patrick BEAUJAN.
- Mr Michel PITARD.

Absents :

- Mr Daniel ANTOINE.
- Mme Virginie BARRIERE.
- Mme Evelyne BOUDEVIN.
- Mr Frédéric CANET.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Solène CUDENNEC.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mr Thibault ECALARD.
- Mr Jérôme EDON.
- Mr Fabrice FOUCHET.
- Mr Mickaël FOUQUET.
- Mme Violaine GAUDEMER.
- Mr Arnaud JERU.
- Mme Véronique LADROUE.
- Mr Mickaël LAFOSSE.
- Mme Jeannine LECLERC.
- Mme Stéphanie MARTIN.
- Mme Laure MONTREUIL.
- Mr Dominique MOREAU.
- Mme Christine MOTTÉ.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mme Pascaline PHILIPPON.
- Mme Chantal POUCHARD.
- Mme Audrey QUERUEL.

Mme Xavier LEMARCHAND est désigné secrétaire de séance.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé en 2022 sous la forme de la procédure adaptée ouverte passée suivant l'article L.2125-1, 1°, les articles R.2123-4 et R.2123-5 et les articles R.2152-1 à R.2152-4 du code de la commande publique (CCP). Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande pour les années 2022 / 2025 en application de l'article L.1111-1 et des articles R.2162-2, et R.2162-13 et 14 du CCP. La Commission d'Appel d'Offres a étudié les offres des candidats et a sélectionné l'entreprise en 2022 par le prix des prestations et leurs valeurs techniques : L'entreprise TOFFOLUTTI a été sélectionnée. Cette décision a été validée par le Conseil Municipal en date du 04 Juillet 2022 ;

Pour l'année 2023, le coût total de la voirie s'établit comme suit :

Lot n°1 Travaux divers de voirie et enrobé à chaud (section d'investissement)

Montant H.T	268 255.68 €
TVA 20 %	53 651.14 €
Soit T.T.C :	321 906.82 €

Lot n°2 Travaux de réparations ponctuelles de chaussées au point à temps automatique (section de fonctionnement)

Montant H.T	39 413,21 €
TVA 20 %	7 882,64 €
Soit T.T.C :	47 295,85 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal devra :

- Approuver les travaux voirie 2023 à l'entreprise citée ci-dessus ;
- Rappeler que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Livarot – Pays d'Auge pour le lot n°1 en section d'investissement et pour le lot n°2 en section de fonctionnement ;
- Désigner Monsieur le Maire responsable du marché ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à toutes signatures ou décisions afférentes à la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux voirie 2023 à l'entreprise citée ci-dessus ;
- **RAPPELE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Livarot – Pays d'Auge pour le lot n°1 en section d'investissement et pour le lot n°2 en section de fonctionnement ;
- **DÉSIGNE** Monsieur le Maire responsable du marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à toutes signatures ou décisions afférentes à la réalisation des travaux.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 4 septembre 2023.



Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20230904-2023-09-07-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/09/2023